



TSX.V : VSR / OTC (U.S.) : VMNGF / Frankfurt : 1V8

Communiqué de Presse

VANSTAR MINING CONCLUT UNE ENTENTE D'OPTION FINALE AVEC IAMGOLD SUR LA PROPRIÉTÉ BOUSQUET-ODYNO ET PRÉVOIT UN PROGRAMME DE FORAGE DE 4 000 M

Montréal, le 14 mars 2022 - Ressources Minières Vanstar Inc. (TSX.V:VSR) (OTCQX:VMNGF) (FSE:1V8) («**Vanstar**», ou la «**Société**») est heureuse d'annoncer qu'à la suite de son annonce du 29 novembre 2021, elle a conclu une entente d'option finale (l'« **entente** ») avec IAMGOLD Corporation (« **IAMGOLD** ») pour la propriété Bousquet-Odyno (la « **propriété** »). En ce qui concerne les termes de l'entente, IAMGOLD a accordé à Vanstar une option lui permettant d'obtenir une participation de 75 % dans le projet, qui comprend 37 claims miniers contigus couvrant environ 1 492 ha et qui est situé directement au sud de la route 117 entre les villes de Rouyn-Noranda et de Malartic dans la province de Québec.

Selon les termes de l'entente, qui sont essentiellement similaires à celles de la lettre d'intention, Vanstar a l'option d'engager un minimum de 4 millions de dollars en dépenses d'exploration sur quatre ans et aura le droit de gagner jusqu'à 75 % des intérêts dans la propriété, en suivant les étapes suivantes :

- Vanstar peut obtenir une participation initiale de 25 % dans la propriété en investissant un total de 2 M\$ en dépenses admissibles, sur une période maximale de deux ans commençant le 11 mars 2022 (la « **date effective** »); et
- Vanstar peut gagner une participation supplémentaire de 50 % dans la propriété, pour un total de 75 % d'intérêt, en investissant 2 millions de dollars supplémentaires dans des dépenses admissibles sur une période maximale de quatre ans suivant la date effective.

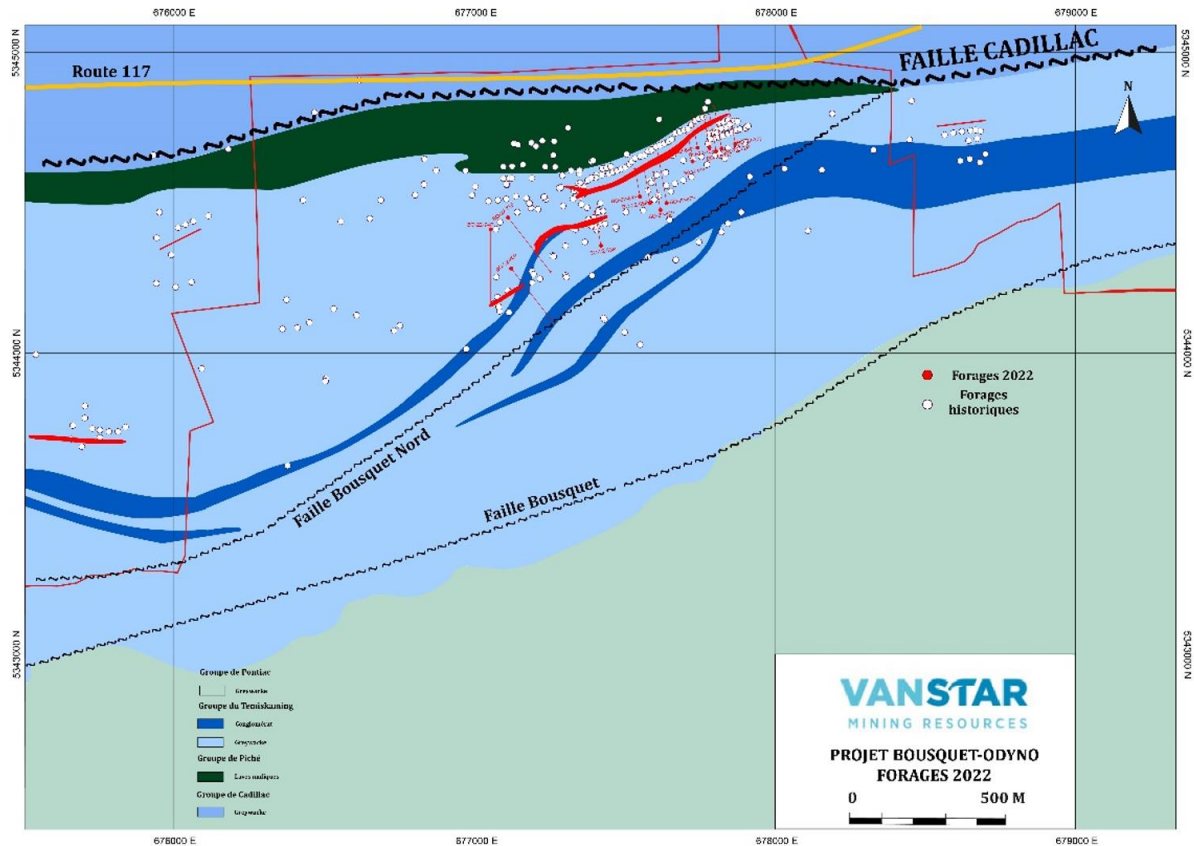
IAMGOLD aura le droit de racheter une participation de 50 % dans la propriété en engageant quatre fois les dépenses d'exploration effectuées sur la propriété depuis la fin de la deuxième période d'option dans un délai de trois à cinq ans, selon le montant à investir.

Sous réserve du respect des conditions susmentionnées, et à la fin de la période d'option d'acquérir un intérêt de 25 % ou de 75 % pour Vanstar, au choix de Vanstar, et du droit d'acquérir 50 % d'IAMGOLD, Vanstar et IAMGOLD pourrait former une coentreprise pour détenir et faire progresser la propriété.

Travaux à venir

De plus, la Société souhaite annoncer qu'elle détient tous les permis pour le forage et lancera un programme de forage de 4 000 m au mois d'avril. Le programme est conçu pour tester en profondeur la plongée des zones à haute teneur connues et pour tester des zones supplémentaires près de la surface (voir figure 1).

Figure 1 : Carte du plan de Bousquet-Odyndy indiquant les forages proposés.



Félix

Le programme de forage de 2021 sur le projet Félix n'a retourné aucune intersection aurifère significative. La Société évalue les prochaines étapes en ce qui concerne ce projet.

Ce communiqué de presse a été lu et approuvé par M. Gilles Laverdière, P.Geo, géologue-conseil et personne qualifiée selon la norme canadienne NI 43-101.

À PROPOS DE VANSTAR

Ressources minières Vanstar Inc. est une société d'exploration aurifère avec des propriétés dans le nord du Québec à différents stades de développement. La Société détient une participation de 25% dans le projet Nelligan (3,2 millions d'onces d'or inférées, NI 43-101 octobre 2019) et 1% NSR. Le projet Nelligan a remporté le prix « Découverte de l'année » lors du gala Xplor 2019 de l'Association d'exploration minière du Québec. Vanstar détient également une option d'acquies un intérêt de 75 % dans le projet Bousquet-Odyndy situé le long de la faille Cadillac, détient également 100% de la propriété Félix en développement dans le groupe Chicobi (camp minier Abitibi, 65 km à l'est de la propriété Amex Perron) et 100% d'Amanda, une propriété de 7 306 ha située sur la formation Auclair avec des indices aurifères historiques jusqu'à 12,1 g / t Au sur 3 m.

SOURCE

JC St-Amour.

President and CEO

+1 (647) 296-9871

jc@vanstarmining.com

www.vanstarmining.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la véracité ou l'exactitude de ce contenu.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, qui se rapportent à des événements futurs ou à des performances futures et reflètent les attentes et hypothèses actuelles de la direction. Ces déclarations prospectives reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondées sur des hypothèses formulées par la Société et sur des informations actuellement à sa disposition. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations prospectives ne sont ni des promesses ni des garanties et sont soumises à des risques et incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement de ceux attendus. Ces déclarations prospectives sont faites à la date des présentes et, sauf si la législation en valeurs mobilières applicable l'exige, la Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour refléter de nouveaux événements ou circonstances. Toutes les déclarations prospectives faites dans ce communiqué de presse sont qualifiées par ces mises en garde et par celles faites dans nos documents déposés auprès de SEDAR au Canada (disponibles sur WWW.SEDAR.COM).